

**Val-de-Ruz****Dossier élections communales 2024**

Source photographique : Val-de-ruz.ch

Le PLR Val-de-Ruz a pu placer, fin 2020, trois conseillers communaux. Un plan de législature a été mis en place sous la forme d'un nouveau modèle permettant d'avoir une vision à 10-15 ans, tenant compte du rejet d'une hausse de la fiscalité par la population en juin 2021.

Une forte contribution du PLR

Le PLR Val-de-Ruz a contribué à de nombreux dossiers marquants : le développement d'un projet à la Vue-des-Alpes et une vision touristique liée ; la transformation d'un bâtiment communal aux Geneveys-sur-Coffrane pour accueillir un cabinet médical ; la finalisation du plan d'aménagement local ; le retour du bibliobus ; le développement des énergies renouvelables avec l'extension des CAD (bois local) et la pose de panneaux solaires ; la création de nouvelles places en parascolaire et la planification des projets MAE et Prima (écoles).

Quatre axes:

Finances publiques, famille, environnement, société

Au niveau financier, il s'agit de conserver un coefficient fiscal avantageux en luttant contre les reports de charges de l'Etat, mais aussi en gérant avec rigueur les deniers publics. Une organisation communale performante sera garante de prestations de qualité.

Une attention particulière est portée à l'offre médicale et aux structures scolaires et parascolaires au vu de l'augmentation constante de la population dans la commune ; le renouvellement des réseaux des eaux est à prioriser également. Dans le domaine des loisirs, le PLR Val-de-Ruz estime qu'il faudra rénover plusieurs installations telles la piscine à Engollon et le centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane.

La promotion des énergies renouvelables et l'assainissement des bâtiments communaux sont essentiels dans le contexte de changement climatique. Quant au domaine sociétal, le PLR Val-de-Ruz entend s'investir pour favoriser la création d'emplois dans la commune, tout en développant le site-phare de la Vue-des-Alpes et son hôtel.

L'article complet est à retrouver dans *Libertés neuchâteloises*, édition n°3-2024

Bon sens**et responsabilité****Votons
PLR!****Dans toutes les
communes neuchâteloises
le 21 avril 2024 !**